AMNESTY INTERNATIONAL
DÉCLARATION CONJOINTE

Index : MDE 15/2309/2015

AILRC-FR
21 août 2015

Trente et une organisations condamnent la multiplication des démolitions de logements palestiniens par Israël

Trente et une organisations humanitaires, religieuses ou œuvrant pour le développement demandent aux dirigeants mondiaux d'agir en urgence afin de faire cesser les démolitions en cours, et de demander des comptes au gouvernement israélien pour la destruction injustifiée de biens immobiliers palestiniens et de projets financés par des organisations humanitaires internationales en Cisjordanie occupée.

Dans le cadre d'une forte augmentation du nombre de démolitions au cours de la semaine du 17 août, l'armée israélienne a détruit au moins 63 logements et structures essentielles à travers 10 agglomérations palestiniennes de la zone C, les 60 % de la Cisjordanie où Israël exerce un contrôle civil et militaire total. Parmi les structures détruites figuraient 12 installations humanitaires essentielles, dont un panneau solaire, des toilettes portables, des enclos pour animaux et des tentes, financées par l'Union européenne (UE).

Les organisations estiment que les donateurs internationaux doivent chercher à se faire rembourser pour la démolition de leurs structures et s'engager à apporter leur aide de nouveau. En mai 2012, l'UE a déclaré publiquement qu'elle s'attendait à ce que le gouvernement israélien protège son apport humanitaire dans la zone C. Depuis lors, des centaines d'articles d'aide humanitaire financés par des donateurs européens ou non ont été détruits ou confisqués. Au moins 356 structures, dont 81 articles humanitaires payés par des donateurs internationaux, ont déjà été détruits dans la zone C cette année.

En tout, 132 personnes, dont 82 mineurs, se retrouvent sans abri en raison des démolitions de ces derniers jours. Cela représente un quart des déplacements consécutifs à des démolitions en 2015, ainsi que le nombre le plus élevé de personnes privées de logement par des démolitions depuis près de trois ans.

« Ces démolitions conduisent des Palestiniens au bord du gouffre et détruisent les espoirs de paix. Au lieu de développer leurs agglomérations et leurs moyens de subsistance, des milliers de Palestiniens de la zone C vivent dans la souffrance, avec la peur constante que demain leur domicile puisse disparaître et qu'on les force à quitter leurs terres », a déclaré Catherine Essoyan, directrice régionale d'Oxfam.

Ces démolitions se déroulent avec en toile de fond le projet du gouvernement israélien de « réinstaller » 7 000 Palestiniens vivant dans 46 agglomérations à travers la zone C. La communauté internationale a exhorté à maintes reprises le gouvernement israélien à mettre au rebut ce plan de « réinstallation ». Ce projet affecte des Bédouins et des communautés d'éleveurs du centre de la Cisjordanie - dont la zone E1, à proximité de Jérusalem -, où le gouvernement israélien prévoit d'étendre des colonies, qui sont illégales aux termes du droit international. Ban Ki-Moon, le secrétaire général des Nations unies, entre autres, a déclaré

que toute mise en œuvre du plan de « réinstallation » proposé par Israël serait équivalente à un transfert forcé.

Transferts forcés et destructions injustifiées de biens privés constituent de graves atteintes à la quatrième Convention de Genève. Une telle atteinte entraîne des obligations spécifiques pour les États tiers, ainsi que des responsabilités pénales individuelles, et constitue un crime de guerre.

« Cette augmentation rapide du nombre de démolitions montre que nous devons aller au-delà des mots et mener une action concertée afin de mettre un terme à ces atteintes au droit international. Les violations graves du droit international humanitaire pourraient bientôt devenir la norme. Nous ne parviendrons pas à une résolution juste et durable du conflit sans garantir auparavant le respect du droit international humanitaire », a déclaré Tony Laurance, directeur général de Medical Aid for Palestinians.

Certaines des populations concernées par le plan de « réinstallation » figurent parmi celles qui ont été le plus touchées par les démolitions des derniers jours, ce qui fait craindre que le gouvernement israélien ne recoure à des tactiques coercitives dans le but de chasser les résidents palestiniens de ces zones. Des communautés palestiniennes qui ne sont pas visées par le plan risquent toutefois de connaître un sort similaire. Le village palestinien de Susiya, qui ne fait pas partie des agglomérations concernées par le plan, pourrait ainsi subir des démolitions massives et des transferts forcés dans les semaines à venir.

Le gouvernement israélien justifie les démolitions de communes et transferts de populations dans la zone C - qui fait partie des territoires palestiniens occupés internationalement reconnus - en affirmant qu'elles ne disposent pas de permis d'urbanisme ou de permis de construire israéliens, qui sont systématiquement refusés aux Palestiniens. Cette impossibilité de construire et de développer laisse les Palestiniens à la merci des démolitions de logements, des déplacements et des transferts forcés, et limite leur capacité à concrétiser leurs droits à l'eau, à un logement adéquat, à l'éducation, à la santé et à des moyens de subsistance dignes.

Des organisations humanitaires locales et internationales sont confrontées à de graves restrictions imposées par le gouvernement israélien lorsqu'elles répondent à ces besoins, en violation de l'obligation qui est faite à Israël de faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire.

Les organisations sont :
1. **ActionAid**
2. **Action contre la faim**
3. **Amnesty International**
4. **Asamblea de Cooperacion por la Paz (ACPP)**
5. **Broederlijk Delen**
6. **Christian Aid**
7. **L'Église de Suède**
8. **COSPE**
9. **DanChurchAid**
10. **Diakonia**
11. **EAPPI Royaume-Uni et Irlande**
12. **Embrace the Middle East**
13. **Gruppo di Volontariato Civile**

14. **Heinrich Boll Foundation**
15. **Lawyers for Palestinian Human Rights**
16. **Medical Aid for Palestinians (MAP – Royaume-Uni)**
17. **Oxfam**
18. **Overseas**
19. **Open Shuhada Street - Afrique du Sud**
20. **Norwegian Church Aid**
21. **Norwegian People's Aid**
22. **Palestine Solidarity Association of Sweden**
23. **Pax Christi Flanders**
24. **Pax Christi International**
25. **Première urgence aide médicale internationale (PU-AMI)**
26. **Quaker Peace and Social Witness (QPSW)**
27. **Secours Islamique France**
28. **La Fédération luthérienne mondiale**
29. **Trócaire**
30. **Vento di Terra**
31. **WeEffect**

Notes aux rédacteurs :

· Les chiffres relatifs aux démolitions et déplacements proviennent de la base de données sur les démolitions du Bureau de la coordination des Affaires humanitaires des Nations unies, consultée pour la dernière fois à 19 h 23, jeudi 20 août 2015. Des démolitions sont survenues dans la zone C les 17, 18 et 20 août.

· Quatre des 10 agglomérations palestiniennes touchées par ces récentes démolitions - Azzaayyem, Khan Al Ahmar Abu Falah, Bir Al Maskoob et Wadi Sneysel - sont situées dans la zone E1 et font en outre partie des 46 communautés de Bédouins et d'éleveurs palestiniens dont il est établi qu'elles sont visées par le projet israélien de « réinstallation ». En tout, 22 structures ont été détruites au sein de ces quatre agglomérations le 17 août, ce qui a mené au déplacement de 78 personnes.

· Le projet de « réinstallation » rendu public par Israël en septembre 2014 est également connu sous le nom de « plan Nuweimeh ». La mise en œuvre de ce plan donnera lieu au transfert d'environ 7 000 Palestiniens originaires de 46 agglomérations - dont 23 se trouvent dans la zone E1 - vers trois sites approuvés par le gouvernement israélien : Nuweimeh, Fasayel et Al Jabal. Pour retrouver la déclaration du secrétaire général, référez-vous au paragraphe 37 du rapport suivant : http://bit.ly/1NRvKie. Pour des informations plus générales, rendez-vous ici : http://bit.ly/1HXvSHM

· Le plan directeur proposé par Israël pour l'E1 (plan n° 420/4), approuvé en 1999, serait mis en œuvre par le biais d'une série de plans secondaires visant à relier la colonie de Maale Adumim à Jérusalem, et à former un bloc plus vaste en la connectant aux colonies de Mishor Adumim et Kfar Adumim par le biais d'une série de routes et d'initiatives en matière de logement.

· L'administration civile israélienne, l'organe qui contrôle l'urbanisation et l'aménagement dans la zone C, a refusé 94 % des demandes déposées par des Palestiniens pour obtenir des permis de construire ces dernières années. L'administration civile israélienne a émis plus de 12 500 ordres de démolition dans la zone C visant des logements, écoles,

granges, citernes ou fours à pain traditionnels (tabouns) palestiniens. Ce même organe approuve régulièrement des permis de construire, de zonage et d'attribution de terres favorisant l'expansion de colonies illégales dans la zone C. Pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse suivante : http://bit.ly/1J66dAA